La Lettre de la Coccinelle

Bulletin de Sarthe Nature Environnement

Fédération sarthoise des associations de protection de la nature et de l'environnement.

n°42 Février/Mars

Le mot du président

La Nature a infligé un dernier weekend de février particulièrement douloureux aux départements de Vendée et de Charente Maritime. La météo nous avait alertés en annonçant cette tempête.

Comme toujours, les média s'autoalimentent avec la polémique « gonflante ». Eh oui ! Si la vitesse du vent était prévue et le coefficient de marée aussi, la météo ne nous a pas dit que les évènements naturellement indépendants, climatique pour le vent et astral pour la marée, se conjugueraient à l'heure où la marée est la plus haute...

On en oublierait la carence de bon sens, ou d'humilité et d'objectivité, de ceux qui édifient des lotissements en zone inondable. N'aurait-il pas fallu tout simplement comme nous le répétons à chaque occasion, mais dans le vide, laisser les terrains inondables vierges d'urbanisation?

Face aux intérêts divers et à la pression foncière l'avis des associations comme la nôtre est bien dérisoire... sauf quand il est trop tard. En sera-t-il de même pour le changement climatique ? En tous cas, le vent ne souffle certainement pas dans le bon sens avec le soi-disant « report » de la taxe carbone!

Jean HÉNAFF

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimer qu'en cas de nécessité,
Et de toute façon ne jetez pas les papiers sur la voie publique !

L'ACTUALITÉ EN SARTHE

Serres de la Belle Etoile :
les associations optent pour le recours gracieux.

Le 22 décembre 2009, la Communauté de communes d'Orée de Bercé-Belinois a décidé de préempter des terres agricoles pour y conforter un projet de zone artisanale. Pas d'objectif concret énoncé par les élus dans leur délibération. Ils n'ont aucun projet sur le feu apparemment. Par contre, en face, un projet agricole durable, de vente directe de produits bios, qui pourrait bénéficier à un nombre important de personnes. L'agriculteur a déjà reçu son autorisation d'exploiter et le feu vert de la banque.

Mme et M. Renault agriculteurs sur la commune d'Arnage, ont un projet d'exploitation pour les serres de la Belle Étoile. Ils ont déjà versé 47 000 € pour acquérir ce bien et faire évoluer leur exploitation vers la culture biologique. Source : Ouest France

Grain de sable et Pomme de Pin et Sarthe Nature Environnement ne peuvent se résoudre à voir ce terrain sacrifié sur l'autel de l'urbanisation sauvage ! Nous savons très bien aujourd'hui à quel point les projets d'agriculture urbaine sont précieux.

Ainsi, parce que l'urbanisation dévore tous les dix ans l'équivalent d'un département en France et que, dans ces conditions, on se demande comment, demain, nous pourrons nourrir la population toujours croissante, les deux associations ont décidé de demander à la Communauté de commune de revoir sa décision. Un recours gracieux a donc été envoyé le 19 février à M. le Président de la Communauté de communes d'Orée de Bercé-Bélinois. Le prochain conseil d'administration de SNE sera par ailleurs saisi d'une demande d'autorisation d'ester en justice.

Nous avons malheureusement perdu notre recours dans le cadre de la ZAC de Saint Aubin des Coudrais devant le Tribunal administratif, et la documentation nous manquait pour faire appel. Nous espérons que ce nouveau dossier nous permettra d'avancer sur l'épineux sujet de l'artificialisation des sols.

Chantal Blossier et Sophie Bringuy

Association Grain de Sable et Pomme de Pin
www.gspp.asso.st

Sobriété lumineuse:
une charte d'économie d'énergie pour la zone commerciale Nord du Mans.

Campagne publique: faire savoir

« Sobriété lumineuse, sobriété heureuse ». On peut se demander ce qu'attendent les pouvoirs publics pour porter ce message de bon sens à l'heure où les économies d'énergie et le développement durable sont devenus une priorité gouvernementale ! Le collectif des Vers Luisants a quant à lui décidé de ne pas attendre et de faire savoir son désaccord citoyen à tous les abus d'éclairage existant. Son mode opératoire : faire prendre conscience à tous, avec simplicité et bonne humeur, des mauvaises habitudes prises qui ne devraient plus être de mise aujourd'hui.

Conscientiser: user de son pouvoir citoyen

Le collectif a conduit depuis un an et demi, zone commerciale nord du Mans, une campagne non violente pour sensibiliser les responsables de magasins à réduire leur impact écologique. La cible : les enseignes lumineuses qui restent allumées toute la nuit, une aberration !

Leur procédé est simple, sensibilisation et fermeté. Les magasins sont contactés par courrier, puis par téléphone. A ce stade, certains admettent l'abus et éteignent, d'autres se montrent récalcitrants. Alors le collectif organise des extinctions nocturnes. La dernière s'est faite en vélo.

Une quinzaine de personnes de tous âges (de 9 à 75 ans) y ont participé dans une ambiance bon enfant.

Éteindre, le procédé est simple. Il faut juste abaisser le système pompier accessible depuis l'extérieur.

La France vue du ciel la nuit... Trop de commerces laissent leurs enseignes allumées la nuit. Après avertissement, le collectif de « citoyens éclairés » promet de faire le noir. Sources : ANPCEN, Ouest France

Établir des règles communes entre acteurs de bon sens pour une nouvelle ère.

Après trois extinctions collectives et un bon relais par la presse, le collectif a organisé une conférence de presse fin février 2010, sur la zone nord, pour porter son message d'éducation, de citoyenneté et de création de règles de bonnes pratiques entre acteurs de bon sens.

Dans cet esprit, une charte de sobriété lumineuse est en cours d'élaboration. Elle est élaborée en concertation avec la commune de la Chapelle-St-Aubin et a été proposée en mars à l'association des commerçants. Ces derniers sont partants pour être les premiers à montrer l'exemple en France, à refuser l'abus de lumière et à s'organiser collectivement pour corriger les mauvaises habitudes prises, changer d'ère, pour celle de la sobriété et la simplicité lumineuse.

Laurent Bihel

Le collectif des Vers Luisants
Courriel : vers.luisants@laposte.net

De Copenhague à Cancun : l'Université du Maine à l'heure du changement climatique.

Le 17 février, les étudiants de l'Université du Maine ont pu en apprendre un peu plus sur les enjeux et les causes de l'échec du sommet de Copenhague avec un interlocuteur de choix : Yannick Jadot, Député européen et ancien directeur de campagne chez Greenpeace France.

Après 15 jours de négociations, le résultat est catastrophique : pas d'objectifs chiffrés en matière de soutien pour les pays du Sud, pas d'objectifs sur les réductions de gaz à effets de serre. En résumé, l'accord de Copenhague est un acte non-contraignant.

Une centaine de personnes présentes et des étudiants attentifs pour cette conférence organisée par la faculté de Droit de l'Université du Maine et Sarthe Nature Environnement. Source : S.N.E.

Quelles en sont les raisons ? Elles sont nombreuses, mais les principales restent le souverainisme des grands pollueurs (Chine, USA, Australie, Europe) face aux nations du Sud et l'incapacité des décideurs politiques à s'accorder sur un mode de coopération et un système de règles communes.
Seul bon élève par les centaines de pays représentés : le Brésil. Le président brésilien Lula a été le seul à faire des propositions chiffrées en matière de réductions d'émissions de gaz à effet de serre et d'aides au pays en développement.
Malheureusement si l'on en reste là, le résultat sera sans appel : +5°C en 100 ans ! Espérons que le prochain sommet qui aura lieu à Cancun, aboutira sur un véritable accord contraignant et chiffré.

Guillaume Carles

Les énergies renouvelables c'est bien... les économies d'énergie c'est mieux !

Le Négawatt c'est quoi ?

La consommation énergétique globale de l'Europe repose à plus de 80% sur les énergies fossiles, qui sont importées pour les 2/3.
Cette dépendance, qui s'accroît chaque année, fait craindre une crise majeure si ces énergies viennent à manquer. Ceci risque d'arriver d'ici à 2050.
De plus, la production, la transformation, le transport et la consommation d'énergie sont responsables de la majorité des nuisances qui usent notre planète : gaz à effet de serre, changement climatique, pollution de l'air, des sols, de l'eau…
Les sources d'énergies renouvelables permettent d'accéder à de l'énergie gratuite, non polluante et de manière inépuisable ; malheureusement, l'investissement préalable n'est pas abordable pour toutes les bourses. Mais ce n'est pas le seul moyen d'agir en faveur de l'environnement, il existe des gestes simples qui permettent de diminuer notre empreinte écologique et ce sans réduire son confort !

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !

Nous consommons toujours plus sans forcément en avoir besoin... et ce phénomène s'applique également au domaine de l'énergie. Face à cette tendance, il existe des alternatives dont celle des négawatts.
Le Watt étant une unité d'énergie, le négawatt quantifie une unité « en moins », c'est-à-dire l'énergie économisée par un changement de technologie ou de comportement. C'est une notion que l'on doit à l'américain Amory Lovins.

Il s'agit également d'une association créée en 2002. Elle est composée de professionnels du domaine de l'énergie et son objectif est de promouvoir et de développer le concept et la pratique « négawatts » à tous les niveaux de notre société. Le concept Négawatt, grossièrement, ce sont trois leviers sur lesquels on va agir dans le but de moins voire mieux consommer de l'énergie :

- **<u>La sobriété énergétique</u> :** qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus ;

- **<u>L'efficacité énergétique</u> :** qui permet de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné ;

- **<u>Les énergies renouvelables</u> :** qui répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement et une gestion décentralisée.

Les spécialistes de l'association ont élaboré un scénario hypothétique pour 2050 qui est en opposition au scénario « tendanciel » de consommation énergétique (simple prolongation des tendances de ces 30 dernières années). D'après ce scénario, nous pourrions diviser **notre consommation d'énergie d'ici 2050 par un facteur 3 par rapport au scénario tendanciel, et la diminuer de 54 % par rapport à son niveau actuel.**

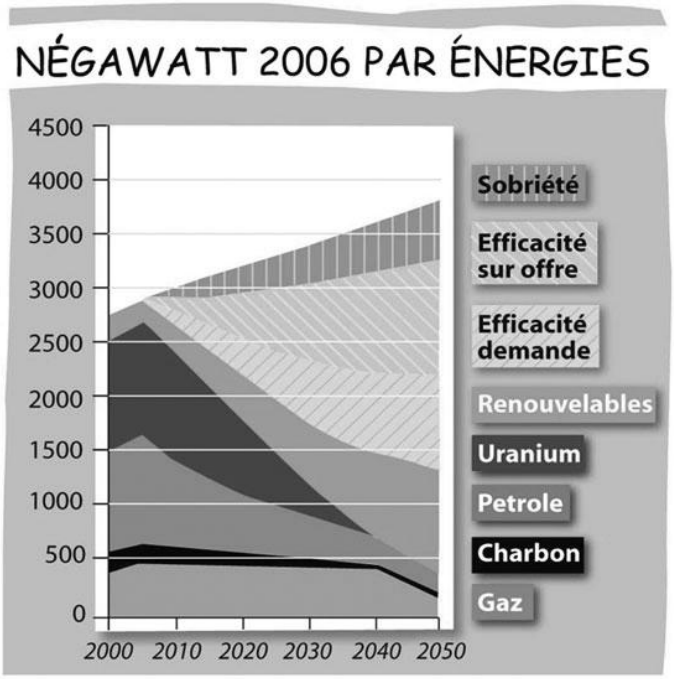

Source : Scénario Négawatt 2006 - Association Négawatt

C'est une démarche qui présente 3 avantages majeurs :
- pour le consommateur, qui voit sa facture énergétique diminuer ;
- pour l'emploi, avec le développement décentralisé de tous les métiers de l'énergie ;
- pour l'environnement, car l'énergie la moins polluante, c'est celle que l'on n'a pas besoin de produire.

Pour plus d'information sur comment mettre en pratique cette démarche, n'hésitez pas à contacter l'Espace Info Energie de Sarthe Nature Environnement !

Espace Info Énergie
www.info-energie-paysdelaloire.fr
Téléphone : 02 43 28 47 93

Les AMAP en Sarthe
(Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)

Sarthe Nature Environnement, en partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Bio de la Sarthe, a proposé deux réunions d'information sur les AMAP lors du Salon Bio « Respirez La vie », qui s'est tenu du 12 au 14 Mars au Parc des expositions au Mans.

Dans le monde?

Les AMAP furent crées au Japon en 1973 sous le nom de *Teikei*. Il s'agit de groupements de consommateurs autour d'un producteur local. Ce réseau existe encore actuellement et distribue 31% des fruits et légumes au Japon. Aux États-Unis, ce sont plus de 12 500 *CSA* (Community Supported Agriculture) qui proposent chaque semaine des produits locaux, de saisons, issus de l'agriculture bio.

Plus de 70 personnes présentes pour les réunions d'informations proposées par S.N.E. et le G.A.B. avec la collaboration de producteurs et de consomm'acteurs d'AMAP Sarthoises. Source : S.N.E.

En France?

Ce concept fut ramené d'Outre atlantique par M. et Mme Vuillon en 2001. Aujourd'hui, ce sont 60 000 familles qui reçoivent chaque semaine leur panier.

En Sarthe?

Ce sont 5 producteurs répartis dans le Sud Sarthe qui fournissent 9 AMAP dont 3 au Mans. À l'initiative de groupes de consomm'acteurs, plusieurs nouveaux projets de création d'AMAP sont en cours de création, notamment à Vivoin (Nord Sarthe), Roezé-sur-Sarthe et Fillé-sur-Sarthe (Sud Sarthe). Après une année 2009, où les AMAP mancelles connurent un franc succès, 2010 ne connaît pas le même engouement et une quinzaine de paniers sont encore libres. La raison ? Une rumeur qui court et fait du tort aux AMAP : Il n'y aurait plus de places dans les AMAP au Mans !?

Témoignage d'une AMAPIENNE:

« Je suis membre de l'AMAP de la Fonderie, au Mans, depuis plus d'un an maintenant. Et je suis très satisfaite ! J'ai eu l'occasion de partager avant quelques paniers d'adhérents et j'ai donc voulu par la suite faire partie de l'aventure : un engagement réciproque entre des producteurs locaux qui s'engagent à produire des légumes diversifiés et de qualité, et des consomma'cteurs qui s'engagent pour un an à participer au fonctionnement de l'AMAP… et à bien manger ! J'ai eu ainsi l'occasion de découvrir des légumes dont j'ignorais parfois même le nom… ou que je ne mangeais jamais : panais, topinambours, blettes, céleri rave, carottes et tomates de toutes variétés, chou pointu…

L'AMAP permet également d'avoir un lien direct avec les producteurs de légumes et avec les autres adhérents, et ce à différentes occasions : lors des distributions hebdomadaires, ou encore lorsque l'on se rend sur l'exploitation deux ou trois fois par an. On peut alors mettre la main à la pâte et comprendre le fonctionnement de la ferme !

Autre spécificité : il y a un réel échange entre les adhérents et les agriculteurs : ces derniers nous tiennent informés des évènements liés à l'exploitation et de sa gestion, tandis que les adhérents peuvent aussi émettre un avis sur les légumes qui composent le panier par exemple. En outre ils contribuent au fonctionnement de l'AMAP en participant à certaines distributions, en se proposant de gérer les contrats...

Je suis donc, vous l'aurez compris, amplement satisfaite de mon AMAP qui me permet à la fois de manger local, diversifié… et qui me permet de soutenir des producteurs qui ont choisi un mode d'agriculture respectueux de l'environnement et de la santé.

***Je vous invite donc à nous rejoindre car OUI OUI OUI IL Y A DE LA PLACE DANS LES AMAP SARTHOISES!** »*

Anne Roques

Sarthe Nature Environnement organise le 22 avril une réunion d'information sur les AMAP à la Maison des Associations.

Plus d'informations au 02 43 88 59 48 ou par courriel sarthe-nature-env@Wanadoo.fr

Biodiversité

Avec le Parc Naturel Régional Normandie Maine, ça bouge en « Haute vallée de la Sarthe »

Rappelons que la Communauté Européenne a mis en place une politique de gestion et de préservation du patrimoine naturel qui repose sur deux textes majeurs : les directives européennes "Oiseaux" et "Habitats".
Par la création du réseau Natura 2000, ces directives ont pour objectif de maintenir la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.

A l'exception des têtes de bassin, le périmètre du site Natura 2000 correspond en grande partie à la zone inondable de la Sarthe amont. Cette large vallée alluviale est essentiellement occupée par de vastes étendues de prairies. Le site Natura « Haute vallée de la Sarthe » est constitué de 3 grandes entités :

- **Les milieux ouverts :**

- **Prairies** (prairies maigres de fauche, prairies paratourbeuses, prairies mésophiles à hygrophiles)

- **Zones humides à hautes herbes** (mégaphorbiaies, cariçaies, roselières, tourbière basse alcaline)

- **Les milieux aquatiques :** (cours d'eau, plans d'eau)

- **Les milieux boisés :**

- **Fermés** (forêts alluviales, ripisylve, plantations)

- **Bocagers** (Haies, bosquets),

Les enjeux principaux fixés dans le document d'objectifs pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur ce site sont :

Favoriser le maintien de l'ensemble des prairies du site et de leur bon état de conservation

Conserver la fonctionnalité du réseau hydrographique et une qualité de l'eau favorable à la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Aider au maintien et au renouvellement du bocage,

Sous-bois à jacinthes en forêt des Andaines. Source: PNR Normandie Maine

Ainsi la mise en place d'un plan de gestion : le « **document d'objectifs »**, élaboré par le PNR Normandie Maine permet d'établir, en concertation avec les acteurs locaux, les mesures de gestion favorables au maintien et à la restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire pour un territoire donné.

La mise en œuvre de ce document d'objectifs se fera par des contrats dits "contrats Natura 2000" ou par la signature d'une charte Natura 2000 passés entre les propriétaires des parcelles concernées et l'Etat.

L'arrêté portant approbation du document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation de la « Haute vallée de la Sarthe » (FR 2500107) a été pris par le Préfet coordonnateur (61) le 7 décembre 2009.

Le DVD « Document d'objectifs » est disponible à Sarthe Nature Environnement.

Plus d'informations sur : www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr

Jean HENAFF

Quelques brèves…

Pour ceux qui ne veulent p de sucre, existent des « édulcorants », tous ou presque de synthèse, ce que déploraient les zécolos. Enfin, la Stevia est autorisée ! Édulcorant naturel, aucun effet secondaire comme l'aspartame ou la saccharine, elle n'est pour l'instant en France que sous forme d'extrait. Souhaitons que la plante entière soit bientôt également autorisée.

Enfin les règlements d'urbanisme des lotissements évoluent : plusieurs communes de la Sarthe (Ruaudin, Brains sur Gée…) admettent désormais des toitures végétalisées, l'intégration des panneaux solaires sur les toits, et les abris de jardin en bois plutôt qu'obligatoirement dans la même architecture que la maison principale. Si on y ajoute l'autorisation de récupérer l'eau de pluie à des fins non alimentaires, l'incitation au compostage des déchets végétaux, les villages sarthois deviendraient-ils éco responsables ? En tout cas, c'est un changement de mentalité qui mérite d'être souligné et encouragé.

Vous avez la grippe ? Mangez du lapin ! C'est le conseil que l'on devrait donner en considérant le nombre de traitements antibiotiques et autres que subissent ces pauvres bêtes dans les élevages en batterie (et si vous leur trouvez un drôle de goût, dites vous que les granules qu'ils avalent sont encore plus mauvais). Une étude récente révèle que c'est la viande de loin la plus « polluée » sur le marché. Bémol : ce n'est pas remboursé par la sécu…
Le remède chinois, la soupe de poulet, se prépare avec la carcasse et les débris de poulet (BIO, à la rigueur de Loué) et c'est bon, et assez efficace tout compte fait ! Thym et ail à volonté.

Émission de télé sur les variétés potagères anciennes : ces graines sont réservées aux jardiniers amateurs, les maraîchers professionnels ne sont pas autorisées à les cultiver pour les vendre sur les marchés (obligation de pouvoir fournir les factures d'achat des graines des légumes à l'étalage…). C'est ainsi que le trust des semenciers, par le biais du catalogue des graines autorisées, a la main mise sur les maraichers cultivateurs qui ne peuvent pas refaire leurs semences – la reproduction d'un hybride ne garantit pas la persistance de ses qualités. Nous devons nous préoccuper de la biodiversité agricole tout autant que de la biodiversité sauvage ! Des variétés anciennes adaptées à nos terroirs existent encore, essayons de les préserver, de les promouvoir, elles sont notre avenir.
Références : Kokopelli, les Croqueurs de Carottes, les Croqueurs de Pommes… et d'autres !

Appel à vigilance générale : l'étalement urbain ne désarme pas, sous forme de ZAC ou de lotissements, à raison de plus de 50 ha par mois sur le département. Faites remonter les infos à SNE en nous signalant les zones menacées de changement d'affectation sur le prochain PLU (plan local d'urbanisme). Sarthe Nature Environnement n'inversera pas la tendance, mais nous pourrons au moins la retarder!

Élections, piège… ? Lorsque vous lirez ces lignes, le sort en sera jeté, et les cartes distribuées. Que seront nos élus verts ? Sachant qu'ils se répartissent en deux sortes : ceux issus de la politique qui ont pris l'écologie comme marchepied et ceux issus de l'associatif qui sont capables de faire du boulot sérieux, les sarthois étant plutôt du second groupe espérons que les autres départements n'auront pas créé « la parité » !!! À suivre, en attendant soutenons ferme notre Sophie qui s'est courageusement lancée dans l'arène.
Les politiques en place n'ont retenu des propositions du Grenelle que celles, immédiatement monnayables, qui pouvaient rapporter de nouvelles taxes à la caisse de l'Etat – politique à courte vue, qui ne tient pas compte des changements de mentalité profonds nécessaires si l'on veut vraiment économiser l'énergie, exploiter correctement les énergies renouvelables, dépolluer l'eau tant dans les rivières que pour les océans etc…
La nouvelle donne permettra-t-elle de mieux faire ?

Parution

Nombre d'entre nous ont connu Gérard Hunault lorsqu'il dirigeait la station biologique de Cherré, et gardent un souvenir très fort des sorties botaniques qu'il animait sur le département. Tous devraient être comblés en consultant le nouvel atlas de la flore sauvage de la Sarthe qui vient de sortir, aux éditions Biotope, dans les publications scientifiques du Muséum !
Très complet, avec généralités, historique et mode d'emploi, cet atlas présente(en ordre alphabétique) toutes les espèces recensées en Sarthe, avec photos, carte de répartition et statut de l'espèce. Il s'adresse donc au botaniste déjà initié, et complètera utilement les indications techniques d'une flore de détermination.
J'ajouterai que ce livre est beau. Son format ne permet pas de l'emporter dans la poche, certes, mais le feuilleter à la recherche d'une confirmation, quel voyage… la Sarthe n'est pas très étendue, mais tout de même, suivant les secteurs, ce sont 1000 à 1200 espèces que l'on peut y découvrir ! Merci à Gérard et à son confrère Jacques Moret de nous proposer cette exploration, à nos propres portes, à notre portée.

La page associative avec

LA S.C.I.R.P.E.

Société pour la Connaissance, l'Information, le Respect et la Protection de l'Environnement

Le but initial de la création de l'association était d'être un partenaire reconnu dans l'élaboration des projets impliquant l'environnement, au moment où le Pays Vallée du Loir se constituait. L'association fondée en 1999 par un petit nombre d'amis a grossi pour atteindre une soixantaine d'adhérents actuellement. Son territoire d'agrément couvre le sud Sarthe (l'arrondissement de LA FLÈCHE, ainsi que les cantons d'ALLONNES, LA CHARTRE sur LOIR, CHÂTEAU du LOIR, GRAND-LUCE, ÉCOMMOY, LA SUZE/SARTHE), mais ses activités l'amènent à sortir des limites du département.

Elle exerce des activités étroitement liées à la protection de l'environnement et la promotion de la nature et du patrimoine par les sorties, soirées débat, expositions, visites et autres activités régulièrement organisées à raison de 4 à 8 manifestations par an destinées à ses membres ou sympathisants, en liaison avec les autres associations poursuivant les mêmes buts.

La SCIRPE participe, ou a participé, aux groupes de travail du conseil de développement du PAYS de LOIR, au comité de pilotage du document d'objectif du site NATURA 2000 de la vallée du Loir, à la Charte de l'Environnement entre autres. Elle est fréquemment intervenue dans le cadre d'enquêtes publiques sur notre territoire d'agrément. Ses animateurs contactent aussi les responsables politiques ou administratifs directement, pour défendre son point de vue en amont de projets pouvant impacter l'environnement, ou suite à des travaux malencontreux.

Grâce aux compétences de certains de ses membres, elle participe bénévolement à l'inventaire botanique du département pour le compte du conservatoire botanique national du bassin parisien. La SCIRPE, soucieuse de son indépendance, ne sollicite aucune subvention et se finance grâce à ses adhérents et occasionnellement par les ressources apportées par des travaux d'études naturalistes réalisées à titre onéreux, sans pour cela entrer dans le champ concurrentiel.

Les prochains rendez vous de la S.C.I.R.P.E.

Samedi 17 avril à 14H, à CONNÉRRÉ à l'étang de Pelouin

Sortie oiseaux (nidification de courlis) et botanique,
avec la collaboration des ornithologues de **la LPO**.
Organisation : Jérôme LACAMPAGNE 06 17 13 18 88 et Denis FOUSSARD 06 10 63 25 27

Dimanche 09 mai à 9H30, à CROSMIÈRES

Journée portes-ouvertes de l'association NATTY.
À la découverte des orchidées, papillons, oiseaux sur un terrain acquis et restauré par l'association **NATTY** en collaboration avec **LA SALAMANDRE** et la **LPO.**
Organisation : Jean Martin 02 43 45 32 77

Contact :
Association SCIRPE
6 rue de l'Eglise, 72510 SAINT-JEAN de la MOTTE
Tél : 02 43 45 60 92 scirpe@wanadoo.fr ou : francis.zanre@wanadoo.fr; 02 43 85 13 14

Sarthe Nature Environnement

Fédération sarthoise des associations de protection de la nature et de l'environnement

vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Permanence des bénévoles tous les mercredi de 17h à 19h.

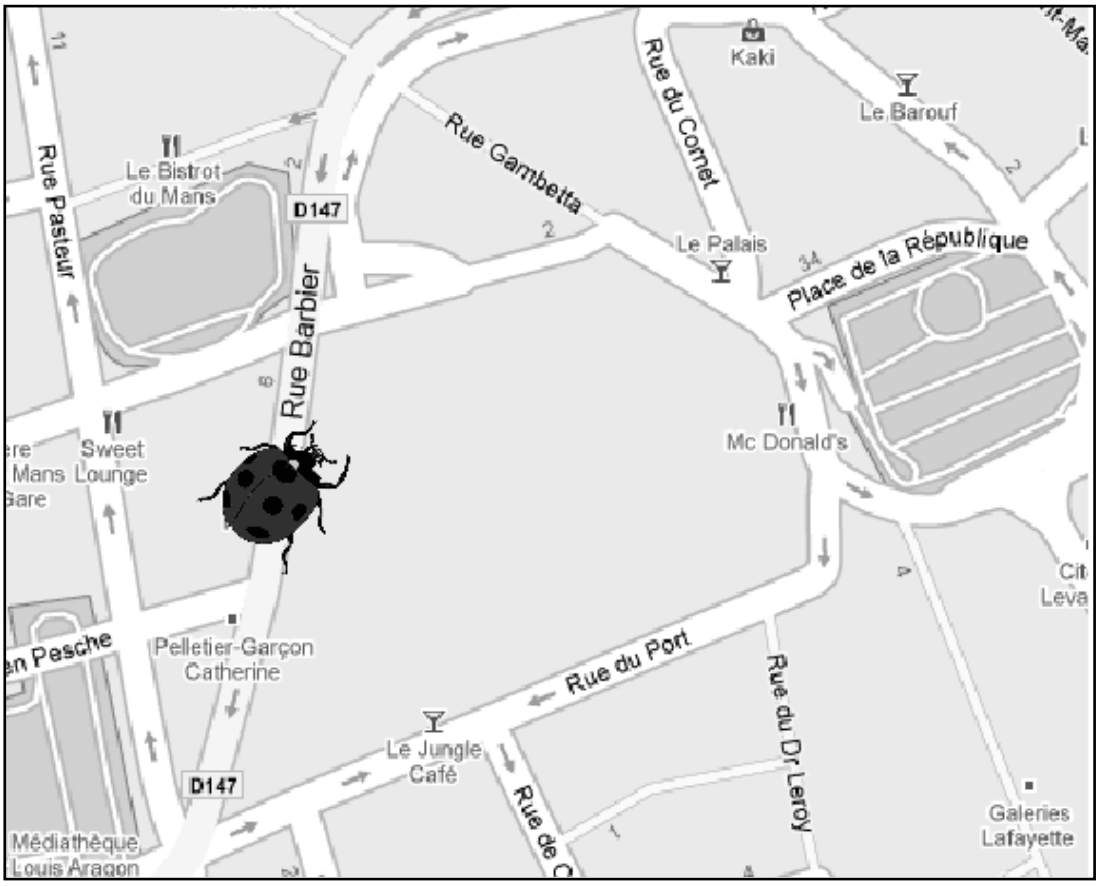

Sarthe Nature Environnement

10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 / Fax : 02 43 24 93 66

Ont participés à la rédaction du 42ème numéro de

La Lettre de la Coccinelle

(par ordre alphabétique) :

Bihel Laurent, Blossier Chantal, Briois Nicolas, Bringuy Sophie, Carles Guillaume, Gillet Rémy, Hercent Jeanne, Hénaff Jean, Poirier Sabrina et Roques Anne.